

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR LOÏC DOBLER, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE "RELATIONS CANTON-COMMUNES : DU CONCRET S'IL VOUS PLAÎT !" (N° 2994)

En préambule, le Gouvernement ne partage pas l'avis de l'auteur, en particulier lorsqu'il affirme que ce chantier stagne.

Il convient de rappeler l'intervention à ce sujet de la part du groupe PDC en 2008, avec sa motion acceptée par le Parlement sous forme de postulat. Il va de soi de que ce vaste chantier devait être mené de concert avec les communes. Avec la création de l'Association jurassienne des communes (AJC) en 2009, il était convenu avec cette dernière qu'elle s'organise, trouve ses marques jusqu'à la fin de législature communale fin 2012, avant d'engager ledit dossier. En septembre 2013, le canton et l'AJC se sont accordés sur le lancement d'un état des lieux des relations entre le canton et les communes. L'objectif principal consistait à dresser un inventaire des attentes et critiques des communes et des services de l'Etat. En finalité, le processus devait aboutir à des adaptations de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes à court terme, pour autant que les partenaires soient d'accord et que les amendements requis ne nécessitent pas une modification de bases légales. Pour les autres mesures envisagées, des études complémentaires devaient être engagées en commun, au cas par cas.

En 2015, le rapport d'état des lieux était présenté et il en ressortait clairement une attente en termes de répartitions des charges, des tâches, évaluation des structures communales et d'une nouvelle péréquation intercommunale. Ensuite le Gouvernement et l'AJC se sont entendus sur lesdits travaux à engager et du montant total de CHF 260'000 pour ce dossier. Que ce soit en matière financière et sur la composition des différents groupes de travail, il a été prévu la parité entre le canton et l'AJC.

Les quatre groupes de travail ont terminé leurs travaux en 2017 et, en partenariat avec MM. Nils Soguel et Yves Ammann de l'IDHEAP, il est à présent mené les travaux de paramétrages financiers afin d'assurer globalement une opération blanche pour l'Etat et les communes, voire même d'éventuelles économies. Il faudra également intégrer dans les différents calculs les conséquences du projet fiscal 17.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées.

1. Quand le Gouvernement jurassien va-t-il enfin présenter les conclusions de ces travaux quant aux relations canton-communes ?

Le comité de pilotage, composé de 4 maires (dont 1 avec voix consultative) ainsi que du Ministre en charge des communes et du Délégué aux affaires communales, a l'ambition de mettre le dossier en consultation avant la fin de l'année 2018, avec l'objectif de transmettre celui-ci au Parlement durant le 1^{er} semestre 2019. Le Gouvernement précise que l'étude est menée depuis 2 ans, alors que d'autres cantons mènent généralement ces travaux durant 5 ans, et sans inclure le désenchevêtrement des tâches.

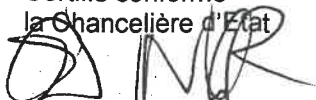
2. Où en est la réflexion quant à la « cantonalisation » de l'impôt sur les personnes morales ?

La réflexion est directement liée au projet fiscal 17 (PF17) actuellement en cours de traitement par les chambres fédérales. C'est au terme de l'ensemble des travaux de paramétrages financiers du dossier et de l'évaluation du PF17 qu'il pourra être estimé la pertinence ou non de la cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales.

Delémont, le 29 mai 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt